Trentième Année. — N° 162 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 11 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 10 JUIN 1885

LE CABINET BRISSON

ET LES OPPORTUNISTES

Le cabinet Brisson a-t-il rompu décidément avec l'extrême-gauche ?

C'est la question dont on se préoccupe, depuis le vote d'hier relatif au scrutin de liste, dans tous nos cercles parlementaires.

Les opportunistes disent oui. Les radicaux ne disent ni oui ni non. Et les feuilles qui passent pour recevoir les confidences ministérielles, ne soufflent mot.

Je serais bien étonné si M. Brisson, surtout depuis le retour de M. Jules Ferry et les projets qu'on lui prête de saisir la première occasion pour reprendre le pouvoir, occasion qui ne saurait lui manquer pour peu que la session se prolonge, se soit décidé à se passer entièrement du concours de l'extrême-gauche et de la gauche radicale. Sans cet appui, il sera constamment à la merci des amis de M. Jules Ferry. La chose est tellement évidente, qu'on ne saurait comprendre tant de naïveté de la part du ministère.

Du reste, M. Clémenceau, dans son journal, regrette que le président du conseil n'ait pas tenu, hier, au Palais-Bourbon, le langage qu'il avait tenu au Luxembourg, au sujet de l'article 2 de la loi sur le scrutin de liste; il en prend assez allègrement son parti, en s'empressant d'ajouter, après avoir constaté que le cabinet s'est acquis des droits à la reconnaissance du Sénat : « que l'autorité du ministère au Sénat, c'est la garantie du suffrage universel contre le suffrage restreint ».

En fait, les radicaux affectent une grande confiance dans le maintien de l'alliance ministérielle. Ils sont armés, disent-ils, contre l'ennemi commun, c'est-à-dire contre l'opportunisme, que le ministère tiendrait à sa merci, par la crainte d'un grand mouvement administratif préparé dans le cabinet du ministre de l'intérieur, sur les indications de MM. Clémenceau et Granet, mouvement qui mettrait en disponibilité plus de 50 préfets et sous-préfets, considérés comme trop engagés dans la politique de l'ancien cabinet, pour pouvoir présider avec impartialité aux élections générales dans leurs départements.

Comme on précise, à l'extrême gauche, l'assertion, en nommant les fonctionnaires compris dans cette grande épuration, il faut ajouter qu'elle obtient généralement créance au Palais-Bourbon, où l'on estime qu'elle donnera à réfléchir à certains membres de l'Union républicaine et de l'Union démocratique.

Ce qui resterait, en tout cas, inquiétant pour les intéressés, c'est que l'éventualité de la réalisation de l'épuration en question, ne disparaîtrait pas par suite de la soumission des opportunistes ; elle subsisterait même après la séparation de la Chambre. S'il en est ainsi, il paraît bien difficile que l'ancienne majorité ne parvienne pas, au moyen d'une interpellation, à obtenir des garanties contre un coup qui pourrait la surprendre en pleine période électorale et sans qu'elle puisse avoir le moyen de se défendre.

Il y a quelques jours, un jury breton acquittait un notaire opportuniste qui avait ruiné ses clients et contre lequel s'élevaient des charges assez graves pour que les magistrats compétents, quoique opportunistes, aient cru devoir le retenir plusieurs mois en prison.

A l'issue de l'audience, M. Camescasse serra dans ses bras ce notaire fantaisiste et replaça lui-même à sa boutonnière le ruban rouge que l'accusé avait eu la pudeur de retirer pendant les débats.

Lundi, M. Jules Ferry, récemment acquitté par ses complices de la Chambre, a fait sa rentrée au Palais-Bourbon.

Seul, entre tous, M. Camescasse s'est levé de son banc pour lui serrer la main.

Nous n'oserions affirmer que M. Camescasse choisit bien ses amis, mais il paraît certain qu'il ne manque pas d'une certaine suite dans les idées.

Cueilli dans un journal admirateur de M. Ferry :

« Hier matin, le général Coiffé a passé en revue la division de réserve du Tonkin.

» Quelques milliers de personnes s'étaient rendues au Pas-des-Lanciers. A huit heures et demie tout était terminé.

» Trois soldats *seulement* ont été frappés d'insolation et soignés dans les voitures d'ambulance. »

Trois seulement, peuh ! Quelle misère ! Qu'est-ce que c'est que ces trois soldats en comparaison de tous ceux que Ferry a fait tuer au Tonkin ?

Charmant, n'est-ce pas ?

RÉCOMPENSES NATIONALES

Le commandant Rivière est mort pour la patrie.

Le commandant Rivière est mort pauvre.

Sa veuve a sollicité, non pas une pension, mais un bureau de tabac.

Elle attend encore !

La France n'est pas assez riche pour payer sa gloire.

Les députés n'ont pas assez de bureaux de tabac pour leurs électeurs, en vérité.

Car ce sont les députés qui délivrent les bureaux de tabac.

M. Eugène Pelletan, est mort questeur du Sénat, mort sans avoir rendu un seul service à la France.

Une de ses filles est millionnaire.

Mme veuve Pelletan est donc fortunée.

Eh il a suffi qu'elle demandât une pension pour qu'on s'empressât de la lui accorder.

Personne n'a protesté.

Cette pension a été décernée à Mme veuve Pelletan à *titre de récompense nationale*.

Récompense nationale ! C'était autrefois une grande chose, un acte solennel de reconnaissance publique, décernée aux grands hommes dont la patrie était justement fière !

Après le vote de lundi, ce n'est plus rien, rien qu'un subside mendié par l'esprit politique, et accordé sans raison, comme sans besoin.

REVUE DE LA PRESSE

Le *National* donne, sur les résultats de la grève des tailleurs, des détails fort intéressants :

Vous avez perdu 1,920,000 francs, dit ce journal. Voilà tout. Tel est le bilan de votre campagne !

Quant aux Parisiens, même les plus « sans culottes », ils se sont fournis ailleurs.

A quoi tout cela vous a-t-il avancés ? A rien, rien, rien, qu'à vous appauvrir et surtout à enrichir le voisin.

Et pourquoi ?

Parce que votre grève n'a pas été la revendication légitime d'un salaire mérité, mais uniquement la réclamation de plus d'argent. Vous voulez gagner plus, il vous plaît de gagner plus ! Mais il plairait à tout le monde de gagner plus. Et vous croyez que cela suffit pour qu'on *doive* gagner plus ? Ce serait trop commode.

Vraiment, c'est à désespérer d'avoir créé partout des chaires et des cours d'économie politique, d'avoir institué partout, depuis le Conservatoire des arts et métiers jusqu'à la dernière des écoles primaires, des gens payés pour apprendre la loi de l'offre et de la demande, d'avoir prononcé, à la tribune, mille discours par mille voix différentes, en faveur de la doctrine discutable, mais démocratique, du libre-échange, et tout cela pour arriver à ce résultat que « les ouvriers qui voudront gagner plus pourront se mettre en grève uniquement afin de gagner plus » !

Des idées pareilles dénotent chez les ouvriers une ignorance complète des choses économiques. Il ne suffit pas de vouloir gagner davantage — ce serait enfantin. Nous qui n'entendons pas flatter les ouvriers, parce que nous les aimons, nous n'hésitons pas à leur dire ceci : La grève des producteurs de première nécessité ne réussira jamais ; la grève des producteurs d'objets de luxe, d'objets superflus, pourra réussir, et encore à la condition que l'étranger ne les fournira pas, grâce au libre-échange. Et aujourd'hui, le libre-échange existe entre la France et ses voisins pour l'immense majorité des objets, non seulement de nécessité, mais d'usage quotidien.

Les grèves ne profitent qu'à eux et à eux seuls. Les mineurs d'Anzin ne détachent pas seuls du charbon de la mine. Toute la Belgique et une partie du sol anglais couvrent du charbon. Les locomotives ne s'arrêteront pas, les vaisseaux ne resteront pas immobiles, parce que nos mineurs auront cessé de manier le pic.

Croyez-vous bonnement que, si les cordonniers se mettaient en grève, nous irions pieds nus ? Croyez-vous que, si les chapeliers ne produisaient plus, nous irions nu-tête ? Croyez-vous que si les tisserands ne tissaient plus en France, nous ne porterions plus de chemises ?

Demandez aux Anglais, aux Belges, aux Allemands, ce qu'ils en pensent.

L'*Ami du peuple* n'y va pas par quatre chemins, à propos des généraux qui perdent des batailles. On les a envoyés pour vaincre; s'ils se font battre, qu'on les fusille.

Nous comprenons encore moins qu'un ministre de la guerre reçoive les vaincus en son hôtel, pour discuter avec eux leurs incapacités.

Si Campenon était tant soit peu patriote, dans la cour du ministère, un peloton d'exécution attendrait les incapables, et l'explication durerait deux secondes :

Joue — Feu !

L'élection sénatoriale de la Manche est appréciée, comme il suit, par l'*Intransigeant*, en ce qui concerne M. La Vieille :

On connaît l'aventure de l'opportuniste La Vieille. Ce personnage cher à M. Ferry est compromis dans une affaire qui dépend de la correctionnelle. Dès que le bruit s'en répandit, le malheureux se sentit perdu. Il regarda tristement son fauteuil de député, et se dit qu'il y était assis pour bien peu de temps.

. . . . . .

L'épreuve ne lui a pas réussi. Après le premier tour de scrutin, il a dû se désister, et le voilà, comme devant, sans espoir. Sa tentative honteuse n'a fait qu'amoindrir son amoindrissement. Il n'existait plus guère. Il a trouvé le moyen d'exister moins encore.

C'est un homme à la mer, et, si fort nageur — entre deux eaux — qu'il soit, je doute qu'il évite la noyade irréparable.

Et c'est heureux pour la morale.

A propos du récent voyage de M. Spuller, au Mans, le *Monde* écrit :

On accuse quelquefois les opportunistes de duplicité; on a tort. M. Spuller vient de prononcer, au Mans, un discours qui se termine par la candide déclaration que voici : « Il y a eu quatre ans de perdus; les élections de 1885 feront ce que les élections de 1881 auraient fait. Elles mettront la République hors de pair et les parts monarchistes hors de combat. » M. Spuller est bien dur pour le « grand ministère » et pour le « cabinet Ferry ». Comment ! le dictateur n'a rien fait ? Et M. Ferry a gaspillé son temps ? Pour un opportuniste, voilà un singulier aveu. Notez que le jour même où M. Spuller accablait ainsi de ses dédains le groupe dont il est une des lumières, M. Ferry adressait à M. Lavertujon la lettre que nous avons reproduite. De ces deux hommes d'Etat, lequel faut-il donc croire ? Le premier dit : « Nous avons perdu quatre ans ! » et le second s'écrie : « J'ai donné deux colonies à la France ! » Etrange contradiction ! M. Spuller estimerait-il que la conquête de la Tunisie et du Tonkin serait moins que rien ? C'est en 1882 que la loi sur l'instruction laïque et obligatoire a été votée. Estimerait-il aussi, comme nous, que cette loi n'est bonne qu'à être abrogée au plus tôt ?

NOUVELLES DU JOUR

M. Pierre Legrand à Anvers

Anvers, 9 juin. — M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a visité ce matin l'exposition française. L'organisation générale est très jolie. On remarque de nombreuses expositions de groupes industriels collectifs comme Elbeuf, Rouen, Lyon, la chambre syndicale de la chemiserie, l'union des fabricants de jouets.

Le roi et la reine des Belges, venant visiter l'exposition, se sont rencontrés avec notre ministre du commerce, qu'accompagnaient les membres de la commission et du jury.

M. Pierre Legrand a exprimé à Leurs Majestés l'expression des plus respectueuses sympathies du gouvernement français. Il a dit que, appartenant au département du Nord, il sait, personnellement, en quelle haute estime on peut tenir la population belge. La France n'a pour la Belgique que des sentiments d'amitié.

Le roi, avec une familiarité charmante, et de façon à être entendu de tout le monde, a dit à M. Pierre Legrand qu'il serait heureux de le recevoir à déjeûner ou à dîner à Bruxelles.

La reine, toute gracieuse et souriante, et à qui le ministre avait présenté ses hommages, a remercié M. Pierre Legrand des vases de Sèvres qui lui ont été offerts au nom du gouvernement français.

Forcé de retourner à Paris pour les délibérations de la Chambre, M. le ministre s'est fait excuser de ne pouvoir accepter l'invitation royale ; mais demain il ira à Bruxelles faire une visite officielle à Leurs Majestés.

Election d'un conseiller d'arrondissement

Paris, 9 juin. — Le Messager de l'Allier annonce qu'avant-hier, M. Tortel, conservateur, a été élu conseiller d'arrondissement dans le canton de Neuilly-le-Real, par 739 voix contre 400 données à M. Fraille, rédacteur du journal la *Démocratie*.

Il ne se passe pas un dimanche, jour d'élections municipales ou cantonales dans les divers arrondissements de France, qui ne soit signalé maintenant par quelque nouveau succès à porter à l'actif des conservateurs. C'est significatif à la veille du renouvellement de la législature.

Pérégrinations libres

Paris, 9 juin. — On lit dans la *France* :

« Nous n'étonnerons personne en apprenant que M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, est en ce moment à Paris.

» Ce fonctionnaire est aussi souvent absent de son gouvernement que nos ambassadeurs de leurs ambassades. »

Et les préfets, donc !

Lettre de Mgr. le cardinal Caverot

S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, vient d'adresser la lettre suivante à S. Em. le cardinal Guibert :

Lyon, le 7 juin 1885.

Eminence Révérendissime,

Je crois être l'interprète d'un grand nombre de nos collègues dans l'épiscopat en adressant à Votre Eminence, en leur nom et au mien, nos félicitations les plus respectueuses pour sa courageuse protestation à l'occasion de la profanation de l'église Sainte Geneviève.

Ce langage, digne des Ambroise et des Chrysostome, devait inévitablement susciter des contradictions violentes. Mais Votre Eminence a pour elle l'admiration des catholiques, et, au besoin, elle trouvera sa consolation dans ce qui, en des circonstances à peu près analogues, est dit des Apôtres au livre des Actes : « *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* »

Veuillez agréer, Eminence Révérendissime, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

† L.-M. Card. Caverot,
Archevêque de Lyon.

L'emprunt de la Ville de Paris

Paris, 9 juin. — Le futur emprunt de la ville de Paris, en admettant qu'il soit voté par le conseil municipal, ne sera pas immédiatement émis.

Le gouvernement désire que cette émission n'ait lieu au plus tôt qu'au mois de septembre ou au commencement d'octobre, c'est-à-dire à un moment où l'agitation de la période électorale législative sera complètement calmée.

Les processions

Paris, 9 juin. — Le ministre de l'Intérieur vient d'envoyer aux préfets une circulaire, rappelant que les maires peuvent autoriser les processions dans les communes où il n'y a point d'autre culte que la religion catholique.

Les fêtes du 14 juillet

Paris, 9 juin. — A la date de ce jour, M. Allain-Targé adresse une circulaire aux préfets pour inviter les maires de leur département à s'occuper des fonds nécessaires à la fête du 14 juillet.

L'aviso « le Renard »

Paris, 9 juin. — Aucune nouvelle du *Renard*. Le ministre de la marine a lancé des dépêches dans toutes les directions invitant nos consuls et agents consulaires à faire surveiller avec grand soin le littoral de l'océan Indien. En même temps, les navires français qui vont s'engager dans la mer des Indes ont été avisés de la situation.

Ajoutons que les investigations auxquelles se sont livrés les bâtiments de guerre anglais n'ont pas dépassé la côte arabique du golfe d'Aden. Comme nous le disions hier, il est possible que le *Renard* ait été forcé de prendre le large et de faire route soit sur la côte du Malabar, soit sur les Seychelles.

L'incident de Tunis

Paris, 9 juin. — On assure, dans les milieux officiels, que tous les ministres sont aujourd'hui d'accord sur les mesures à prendre afin d'éviter le retour de l'incident de Tunis.

L'affaire de Montreuil

Paris, 9 juin. — L'autopsie du corps de Mme Bersitonne, trouvée morte à Montreuil, a été faite ce matin, à dix heures, par M. le docteur Laugier.

Il résulte de cette opération que la mort doit être attribuée à une cause toute naturelle.

Mme Bersitonne, atteinte d'hydropisie, serait tombée de son lit et, dans sa chute, se serait blessée à la tête.

M. Lascoux, juge d'instruction, a délivré le permis d'inhumer et il y a lieu de croire que les obsèques auront lieu après-demain matin.

La démission du cabinet Gladstone

Londres, 9 juin. — A deux heures et demie, dans la Cité à Londres, le bruit était accrédité que, dans le conseil tenu à midi à Downing Street, tous les ministres avaient résolu de donner leur démission que M. Gladstone porterait à la reine qui se trouve actuellement à Balmoral, en Ecosse.

On croit généralement ici, dans les cercles politiques, que la reine engagera M. Gladstone à conserver le pouvoir jusqu'à la séparation du Parlement, ou que si elle fait appeler lord Salisbury, le chef du parti conservateur, déclinera la mission de former une nouvelle administration avant la solution des questions afghane et irlandaise.

Prise de Kassala par le Madhi

Londres, 9 juin. — Le *Times* publie la dépêche suivante, datée du Caire, 8 juin :

« On a reçu aujourd'hui un télégramme de Souakim annonçant qu'un homme arrivé de Kassala affirme que cette ville est tombée au pouvoir des rebelles.

» On a lieu de croire qu'il n'y a pas eu de massacres. »

Nouvelles de Rome

Rome, 9 juin. — On continue de recevoir à la Propagande de bonnes nouvelles sur les dispositions qui se manifestent parmi les Grecs schismatiques de la Turquie en faveur d'un retour à l'unité. Les journaux catholiques de Constantinople et d'autres villes d'Orient ont été autorisés à montrer qu'il ne s'agit pas d'absorber l'Eglise grecque dans l'Eglise latine, mais de la rattacher au centre de la foi, tout en lui conservant ses anciens privilèges.

Il se confirme que le Souverain-Pontife tiendra vers la fin de juin le consistoire déjà annoncé.

Trombe au Mexique

Paris, 9 juin. — Les nouvelles reçues du Mexique annoncent qu'une trombe s'est abattue près de Lagos, tuant une centaine de personnes.

On craint même que le nombre des victimes ne soit plus considérable.

La signature de la paix

Paris, 9 juin. — La nouvelle de la signature de la paix avec la Chine, a été accueillie à Paris, au Parlement, et dans les cercles politiques, par une indifférence complète.

Meeting anarchiste

Paris, 9 juin, 11 h. 1/2, soir. — Un meeting a eu lieu dans la soirée rue de la Montagne-Ste-Geneviève par la rédaction du journal le *Drapeau rouge*.

Les orateurs ont fait le procès de la police au sujet de son attitude au Père-Lachaise et la réunion a adopté une motion tendant, quand le moment en sera venu, à faire subir le sort des généraux Clémont Thomas et Lecomte aux auteurs des massacres du 24 mai, dont les noms ne seront pas oubliés.

Démission du cabinet Gladstone

Londres, 9 juin. — A la Chambre des communes, M. Gladstone annonce qu'à la suite du vote d'hier, le cabinet avait cru devoir faire à la reine une communication dont il est facile à comprendre la nature, mais dont il ne peut parler jusqu'à ce que la reine ait pris une décision. M. Gladstone demande ensuite l'ajournement de la Chambre jusqu'à vendredi.

Cet ajournement est adopté et la séance est levée.

Londres, 9 juin. — Le courrier du cabinet, chargé de porter à la reine, à Balmoral, en Ecosse, la démission du cabinet, a quitté Londres, cette après-midi, à quatre heures.

On assure que la reine mandera demain M. Gladstone auprès d'elle pour le prier de revenir sur sa décision.

Si, comme on l'assure, M. Gladstone refuse, Sa Majesté fera appeler lord Salisbury.

Les avis sont partagés sur les intentions de ce dernier.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

Le ministre des finances a déposé, aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, le projet rectificatif du budget présenté par M. Tirard, pour l'exercice 1886.

M. Sadi-Carnot propose d'évaluer le produit des impôts indirects d'après les recettes du dernier exercice connu, c'est à dire celui de 1884.

Les réductions sur les évaluations concernant les tabacs et les postes et télégraphes seraient compensées par un relèvement proportionnel sur les sucres et la grande vitesse.

Les recettes sur les céréales et les bestiaux étrangers sont abaissées de 34 à 25 millions. Les garanties d'intérêt aux grandes compagnies sont détachées du budget pour former un compte spécial, auquel il sera pourvu au moyen de bons à court terme.

Enfin, pour pourvoir à l'alimentation des caisses des chemins vicinaux et des écoles, on émettra pour 320 millions d'obligations trentenaires, qui seront remboursées en 1907, c'est-à-dire en 22 ans. Elles seront indépendantes de celles que comporte le budget extraordinaire.

On voit combien sont florissantes les finances gouvernementales. L'emprunt et toujours l'emprunt.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 9 juin

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Les sociétés de secours mutuels

M. Lacombe expose l'organisation actuelle des sociétés de secours mutuels. On veut la modifier et trois projets sont en présence, le projet gouvernemental, le projet voté par la Chambre des députés et enfin le projet présenté par la commission du Sénat ; c'est le second qui est de beaucoup le plus libéral.

L'orateur reproche à la commission de laisser de côté les sociétés qui sont actuellement autorisées par arrêté préfectoral.

Il examine les droits accordés à ces sociétés par le projet de la Chambre. D'un autre côté, il se plaint de ce que l'homologation étant accordée seulement aux sociétés dont les statuts sont conformes aux dispositions de la loi, celles-ci sont trop nombreuses et trop compliquées. Il n'admet pas non plus que l'on puisse accorder des rentes viagères à capital aliéné ; ce serait la ruine des sociétés, et dans le cas où cette disposition serait adoptée, il faudrait renoncer à voter une subvention de l'Etat, qui n'aurait qu'un effet purement temporaire.

L'orateur termine en disant qu'il présentera un certain nombre d'amendements correspondant aux observations successives qu'il vient de présenter.

M. Léon Say, rapporteur, dit que la commission ne prétend pas faire une loi définitive, il n'y en a pas en pareille matière ; elle a voulu donner aux sociétés de secours mutuels une liberté très grande, mais en les soumettant toutes à des règles générales. Il importe de protéger les capitaux confiés à ces sociétés.

Il est dangereux, continue l'orateur, de servir aux capitaux des sociétés de secours mutuels un intérêt trop élevé. Il ne faut pas qu'il soit supérieur à celui qui est fourni par les caisses d'épargne ; l'Etat ne doit pas donner à ces capitaux des bénéfices, mais la sécurité, et c'est beaucoup.

M. de Gavardie fait l'historique des sociétés de secours mutuels. Il examine quelle était la situation des travailleurs au moyen âge et passe en revue les diverses époques, depuis Saint Louis jusqu'à nos jours. Il se plaint que l'intervention de l'Etat soit excessive.

La discussion générale est close.

Le Sénat passe à la discussion des articles.

M. Jules Simon, parlant sur l'article 1er, qui indique le but des sociétés de secours mutuels, demande la suppression du 4e paragraphe qui porte que les sociétés pourront avoir pour objet de pourvoir aux frais funéraires de leurs participants.

Ce paragraphe est réservé, sur la demande du rapporteur.

M. de Freycinet annonce au Sénat qu'il vient de recevoir un télégramme du consul général français à Shanghaï, portant que notre ministre plénipotentiaire à Tien-Tsin a signé le traité de paix définitif avec la Chine.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif aux Sociétés de secours mutuels.

M. Léon Say défend la rédaction de la commission.

M. Batbie insiste et reproche à la commission d'organiser la bienfaisance à côté de la prévoyance. C'est un mélange incestueux. Il est préférable de s'en tenir au projet voté par la Chambre.

M. Jules Simon. — L'argent des sociétés de secours mutuels est argent sacré. Nous devons prendre des precautions contre les erreurs des administrateurs de ces sociétés et nous devons séparer les sociétés de secours mutuels des sociétés de prêts d'honneur.

M. Léon Say fait remarquer qu'on ne pourra employer aux prêts d'honneur que des fonds spéciaux donnés pour cet objet ; c'est ainsi que cela se pratique en Italie.

M. Jules Simon. — Je crois savoir que ce système n'a pas donné de bons résultats en Italie. J'insiste pour la suppression des prêts d'honneur.

Les premiers paragraphes sont adoptés.

Le dernier paragraphe de l'article 1er, relatif aux prêts d'honneur et aux cours professionnels, est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 40.

Jeudi, séance publique à deux heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 9 juin 1885

Présidence de M. Philippoteaux, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le recrutement de l'armée

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur les propositions de loi relatives au recrutement.

M. Ballue, rapporteur, dit que la commission a fait distribuer un nouveau texte de l'article 4, qui répond aux objections faites par le ministère des finances. Cet article est accompagné d'un tableau des fonctionnaires des finances qui sont dispensés de répondre à l'appel par voie d'affiche.

Cet article est adopté.

La commission est d'avis que le droit de vote ne peut être rendu au soldat qu'en vertu de dispositions légales. Ce droit ne peut être subordonné à la volonté d'un chef de corps ; il ne peut dépendre de l'arbitraire.

L'article 6, rédaction de la commission, est adopté.

M. d'Aillières dépose une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission de 33 membres, chargée de dresser le bilan de nos finances avant la fin de la législature.

L'orateur demande l'urgence qui n'est pas accordée.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur le recrutement (2e section, des dispenses et des sursis d'appel).

M. de Lanjuinais expose l'opinion de la minorité de la commission. Cette minorité continue à trouver le projet détestable et le considère comme une expérience dangereuse. Le projet rend le poids du service militaire si lourd que la nation sera bientôt impuissante à le porter. Si l'égalité absolue n'existe pas dans la législation actuelle, du moins y trouve-t-on des soupapes de sûreté qui empêchent la machine d'éclater.

Le projet a aussi cet effet de compromettre les cadres inférieurs de l'armée, car ce n'est pas avec des bacheliers qu'on fera de bons sous-officiers. Quant aux rengagements, on a vu ce qu'on pouvait en attendre. Les rengagements de sous-officiers sont moins nombreux, parce que la tâche est trop lourde et parce qu'on a enlevé à ces hommes l'espérance d'arriver à l'épaulette sans passer par une école.

L'orateur est partisan du remplacement, parce que c'est le seul moyen de réaliser une bonne organisation de l'armée en appliquant le service obligatoire, sans demander de trop lourds sacrifices au Trésor.

L'effectif de la paix devrait être réduit à 500,000 hommes y compris les troupes de la marine.

Il ne faut pas se laisser influencer par la préoccupation excessive d'une égalité irréalisable. On n'oblige pas les prestataires à fournir eux-mêmes leurs journées de travail sur les grandes routes, pourquoi obligerait-on tous les jeunes gens à faire en temps de paix leur service de caserne, une fois qu'ils ont justifié de leur instruction militaire et qu'ils sont prêts à rejoindre le corps en cas de guerre.

Le projet de loi est essentiellement politique. Au point de vue militaire, il ne peut qu'affaiblir la valeur de notre armée. Quant à la dépense, elle excèdera de beaucoup le chiffre prévu par M. le rapporteur. C'est de 30 ou 40 millions qu'il faudra augmenter le budget de la guerre.

Au point de vue civil, on va compromettre gravement la prospérité matérielle du pays. Le contre-projet échappé à toutes ces critiques.

L'orateur et ses amis ne voteront pas une loi qui ferait maudire leurs noms par le pays ruiné, dépeuplé et désarmé. (Applaudissement à droite.)

M. Ballue répond qu'en réalité, c'est le fond même du projet que M. de Lanjuinais attaque, au point de vue militaire, budgétaire et social. Il dit que, par deux fois dans ce siècle, la France a dû à ses armées prétoriennes la perte de ses libertés, sans qu'aux jours d'invasion, elles aient pu nous sauver de la défaite.

M. le baron Reille proteste contre la dernière assertion de M. Ballue. Il dit que l'armée de Sedan, comme celle de Waterloo, l'armée du 2 Décembre comme celle de Brumaire, étaient des armées de conscription et non des armées de rengagés.

L'orateur soutient l'amendement de M. de Lanjuinais et dit qu'on peut donner satisfaction à certains intérêts particuliers sans porter atteinte aux intérêts généraux.

M. Laisant croit que la Chambre doit écarter tout amendement portant atteinte au principe de la loi comme celui de M. de Lanjuinais.

Le traité de paix avec la Chine

M. de Freycinet annonce qu'il vient de recevoir la dépêche suivante de notre consul à Shanghaï : « Notre ministre plénipotentiaire à Tien-Tsin annonce que le traité de paix a été signé aujourd'hui à 4 heures ».

Le ministre ajoute que le traité est conforme aux bases du traité du 4 avril. Puis, il donne lecture des protocoles du 4 avril, dont voici l'article 1er : « La Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin. La France déclare qu'elle ne poursuit pas d'autre but que celui spécifié dans cette convention. »

Sur la demande de M. Rodat, qui a à répondre assez longuement à M. Laisant, la discussion sur le projet de loi relatif au recrutement est ajournée à jeudi.

La séance est levée à 4 heures 55.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce de l'Allemagne, comparé à celui de la France, de l'Angleterre et de la Belgique. — Depuis quelques années, le commerce de l'Allemagne avec la République Argentine s'est notablement développé : il est cependant très difficile de se rendre compte de ce développement, d'après les statistiques de douanes, attendu que la plupart des produits allemands arrivent par l'Angleterre, Rotterdam, Anvers, le Havre, et même Marseille, et que les exportations pour l'Allemagne se font peut-être encore en plus grande quantité, par Anvers et le Havre. Les produits importés sont alors désignés comme de provenance anglaise, hollandaise, française ou belge.

Depuis longtemps, la première place, dans les statistiques commerciales, appartient à la France, qui a créé de véritables colonies à Buenos-Ayres aussi bien qu'à Montevideo : le petit commerce est entre les mains des Français. Aussi le commerce avec la France, qui était, importation et exportation réunies, de 17 millions de pesos, en 1876, n'a pas tardé à s'élever à 28 millions.

L'Angleterre vient après la France, avec des chiffres peu inférieurs. Toutefois, il est à remarquer que, depuis 1882, l'Angleterre se retire peu à peu du marché, surtout en ce qui concerne l'exportation, et la France prend la place laissée libre. Cela tient à ce que l'Angleterre à pu se procurer, dans ses colonies, des laines à meilleur marché que dans la région de la Plata, tandis que la France, grâce à ses relations directes par le Havre, et surtout aux progrès qu'elle a accomplis dans le lavage et le peignage des laines, a absorbé la plus grande partie de l'exportation de cette matière, destinée au continent européen.

La Belgique est surtout un pays de transit, pour les articles allemands, et son exportation consiste principalement en laines. Les deux ports d'Anvers et du Havre rivalisent, en ce qui concerne le trafic, avec les régions de la Plata ; dans les derniers temps, le dernier de ces ports est parvenu à l'emporter.

Quant au commerce direct de l'Allemagne, il s'est élevé, de 1876 à ces dernières années, de 3 millions de pesos à près de 10 millions.

(*Deutsches Handels Archiv*).

Situation météorologique. — Les dépressions du Pas-de-Calais et de l'entrée de la Manche se sont réunies près du Danemark 754 m/m. Le baromètre monte rapidement en Irlande, la hausse est de 9 m/m à Valentia, il a baissé de 2 à 3 m/m sur le sud et le centre de l'Europe où la pression reste uniforme et voisine de 759 m/m.

La température varie peu, les extrêmes étaient, ce matin, de 3° à Bodo et de 25° à Alger.

En France, le temps chaud va continuer. Hier, à Paris, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Quesin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin	18°	au-dessus de zéro
— 11 h. —	22°	—
— 1 h. —	24° 5'	—

Hauteur barométrique : 760 m/m.

Observations météorologiques. — *Paris, 10 juin.* — La pression barométrique est de 758 à Biarritz, Nice ; 762 à Brest. — Le baromètre monte rapidement à l'ouest de l'Europe ; il baisse légèrement dans le sud. — Temps probable : vent d'entre nord et est, ciel nuageux. — Température chaude.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commission municipale. — Les membres de la 1re commission se réuniront, le vendredi 12 juin, à cinq heures du soir, pour l'examen du compte administratif de 1884 et du budget supplémentaire de 1885.

M. le préfet du Nord vient de revêtir de son approbation et de retourner à M. le maire de Roubaix, le projet de règlement des vidanges inodores, voté par le conseil municipal, dans sa séance du 5 mai.

On annonce la mort, à Paris, de M. Emile Dupont, ancien rédacteur en chef du *Libéral du Nord*, ancien conseiller d'arrondissement de Roubaix-Ouest.

M. Emile Dupont avait été proscrit au 2 Décembre.

Aux élections de 1871, il fut porté comme candidat à la députation, sur la liste républicaine, dans le département du Nord.

La même année, M. Emile Dupont vint faire paraître, à Roubaix, le *Libéral du Nord*, journal qui publiait deux éditions par jour.

Le parti républicain présenta, dans le canton-ouest, la candidature de M. Emile Dupont, au conseil d'arrondissement : M. Emile Dupont fut élu, sans concurrent. La droite, divisée et profondément découragée, à cette époque, à Roubaix, n'avait